



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

Le 11 décembre deux mille dix-huit, à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 5 décembre 2018

Nombre de membres :	En exercice	27
	Convoqués	27
	Présents	22
	Procurations	5
	Absent	0

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Paul LONGATTE – Mme Sylvie MORAND – M. Stéphane POILVE - Mme Claudie MAHE
M. Armel MOYON – M. Sébastien SOURGET – Mme Margareth ABOT – M. Christian BURLOT
M. Jean-Philippe LEVESQUE – Mme Valérie ROSE - M. Philippe ROUAUD – Mme Annie PRIOUX-TERRIENNE
Mme Roselyne DAUFFY – M. Gabriel DUVAL – M. Marc FOUCAULT – Mme Tiphaine TEHERY - Mme Vanessa LEBEAU
M. Arnaud GUIHENEUF – M. Bernard CLOUET – M. Denis RIMBERT - Mme Marie-Christine BRIAND

Excusés :

Mme Muriel MAHE (procuration à Mme Margareth ABOT)
M. Mikaël COUTURIER (procuration à M. Marc FOUCAULT)
M. Michel MENARD (procuration à M. Bernard CLOUET)
Mme Annaïg GICQUEL (procuration à Mme Marie-Christine BRIAND)
Mme Jacqueline LEROUX-GUILLE (procuration à M. Denis RIMBERT)

Secrétaire de séance :

M. Arnaud GUIHENEUF

Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2018.
- Présentation du règlement de l'eau du Syndicat du Bassin Versant du Brivet et information relative à la gestion des rongeurs aquatiques envahissants à compter du 1er janvier 2019.
- Points soumis au vote :

RESSOURCES HUMAINES

- 2018-134 Mise à jour du tableau des effectifs
- 2018-135 Création et renouvellement de postes d'agents contractuels
- 2018-136 Définition de critères pour les avancements de grade
- 2018-137 Recensement de la population 2018 : désignation d'un coordonnateur communal et création d'emplois d'agents recenseurs : annule et remplace la délibération n°2018-091, du 18 septembre 2018

FINANCES LOCALES

- 2018-138 Décision modificative n°1 « Budget Lotissement des Rosiers »
2018-139 Décision modificative n°2 « Budget Carré d'argent »
2018-140 Ouverture par anticipation des crédits d'investissement pour l'année 2019
2018-141 Proposition de cession de matériels scolaires au Secours Populaire
2018-142 Signature d'une convention avec le Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique, favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du Centre d'incendie et de secours de Pont-Château sur les temps périscolaires
2018-143 Signature d'une convention avec le Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique et les Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) des écoles privées de Pont-Château, favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du Centre d'incendie et de secours de Pont-Château sur les temps périscolaires
2018-144 Signature d'une convention avec les Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) des écoles privées de la Commune pour l'aide sociale à la restauration scolaire
2018-145 Avenant n° 1 à la Convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

VOIRIE, BATIMENTS, SECURITE

- 2018-146 Signature des marchés d'entretien et de maintenance des espaces verts

COMMERCE, ARTISANAT, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, INSERTION

- 2018-147 Signature d'une convention avec le Groupement des commerçants ambulants de Loire-Atlantique (GECALA) pour la mise en place d'animations sur le marché hebdomadaire du lundi matin

CULTURE, ANIMATION

- 2018-148 Approbation d'une convention cadre de partenariat avec les associations apportant leur soutien logistique au Carré d'argent

▪ Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Arnaud GUIHENEUF est nommé secrétaire de séance.

▪ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité des votants. (M. Bernard CLOUET, M. Denis RIMBERT, Mme Marie-Christine BRIAND, Michel MENARD, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE ne prenant pas part au vote).

▪ Présentation du règlement de l'eau du Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) et information relative à la gestion des rongeurs aquatiques envahissants à compter du 1^{er} janvier 2019.

Intervention de M. Guillaume BOIREAULT, chargé de mission au SBVB en charge du règlement de l'eau et de la prévention des inondations.

Mme Oriane SIMON, technicienne en milieux aquacoles et espèces invasives au SBVB, étant absente, le document de présentation relatif à la gestion des rongeurs aquatiques envahissants préparé par ses soins a été remis sur table.

- Points soumis au vote :

RESSOURCES HUMAINES

DÉLIBÉRATION N°2018-134 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Michel MENARD, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > De modifier le tableau des effectifs et de supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2019 : 3 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe ; 1 poste de brigadier-chef principal ; 1 poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe ; 2 postes d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe ; 1 poste de technicien ; 3 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe ; 1 poste d'adjoint technique ; 1 poste d'adjoint technique à temps non complet de 23,5/35^{ème} ; 1 poste d'adjoint technique à temps non complet de 28/35^{ème} ; 1 poste d'adjoint technique à temps non complet de 31/35^{ème}.
- > De modifier le tableau des effectifs et de porter de 22/35^{ème} à 25/35^{ème} la durée hebdomadaire de service d'un d'adjoint technique à compter du 1^{er} janvier 2019.
- > De modifier le tableau des effectifs et de créer, à compter du 1^{er} janvier 2019, un poste d'adjoint d'animation à temps complet (pôle Vie scolaire, enfance) et un poste d'adjoint administratif à temps complet (service Ressources humaines).

DÉLIBÉRATION N°2018-135 – CREATION ET RENOUVELLEMENT DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Michel MENARD, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > De créer du 1^{er} janvier 2019 au 6 juillet 2019 :
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet de 25/35^{ème} (Pôle Vie scolaire, enfance) ;
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet de 18/35^{ème} (Pôle Bâtiments)
- > De prolonger, à compter du 1^{er} janvier 2019, les postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 17.5/35^{ème} (pôle vie scolaire, enfance) jusqu'au 6 juillet 2019 ;
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 32/35^{ème} (pôle vie scolaire, enfance) jusqu' au 6 juillet 2019 ;
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet (pôle vie scolaire, enfance) jusqu' au 6 juillet 2019 ;
 - 2 postes d'adjoint technique à temps non complet de 30/35^{ème} (pôle bâtiments) jusqu' au 6 juillet 2019 ;
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet (service propreté urbaine) jusqu'au 31 août 2019.
- > De modifier, à compter du 1^{er} janvier 2019 la durée hebdomadaire de service d'un agent contractuel et de porter son poste d'ATSEM à temps complet au lieu de 24/35^{ème} (Pôle Vie scolaire, enfance)

DÉLIBÉRATION N°2018-136 – DEFINITION DE CRITERES POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Michel MENARD, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > De retenir, à compter du 1^{er} janvier 2019, les critères, présentés ci-avant, pour les avancements de grade des agents municipaux.

DÉLIBÉRATION N°2018-137 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL ET CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2018-091, DU 18 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'annuler la délibération n°2018-091, en date du 18 septembre 2018, relative aux modalités de mise en place du recensement 2018 de la population.
- > De créer deux emplois d'agents recenseurs vacataires en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.
- > De décider de fixer la rémunération nette de ces agents recenseurs sur la base des tarifs définis dans la délibération.
- > De dire que ces dépenses seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Commune, au chapitre 012.

FINANCES LOCALES

DÉLIBÉRATION N°2018-138 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET « LOTISSEMENT DES ROSIERS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Michel MENARD, Annaïg GICQUEL, Jacqueline LEROUX-GUILLE) :

- > D'accepter la Décision Modificative n°1 du budget « Lotissement des Rosiers », telle que détaillée ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
6522 - Reversement excédent	50 €	7015 - Vente de terrains	50 €
TOTAL	50 €	TOTAL	50 €

DÉLIBÉRATION N°2018-139 – DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET « CARRE D'ARGENT »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'accepter la Décision Modificative n°2 du budget « Carré d'argent », telle que détaillée ci-dessous.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
2051 - Concessions et droits similaires	2 500 €		
2313 - Immos en cours - constructions	-2 500 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

DÉLIBÉRATION N°2018-140 – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement pour l'année 2019 suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Intitulé	Budget 2018	Ouverture 2019 (25% budget 2018)
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	182 560 €	45 640 €
CHAPITRE 204	Subventions d'équipement	266 500 €	66 625 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	742 998 €	185 749 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	2 560 085 €	640 021 €
TOTAL		3 752 143 €	938 035 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Chapitre	Intitulé	Budget 2018	Ouverture 2019 (25% budget 2018)
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	10 000 €	2 500 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	2 000 €	500 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	1 070 000 €	267 500 €
TOTAL		1 082 000 €	270 500 €

BUDGET CARRE D'ARGENT

Chapitre	Intitulé	Budget 2018	Ouverture 2019 (25% budget 2018)
CHAPITRE 21	Immobilisations incorporelles	25 000 €	6 250 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	5 000 €	1 250 €
TOTAL		30 000 €	7 500 €

DÉLIBÉRATION N°2018-141 – PROPOSITION DE CESSION DE MATERIELS SCOLAIRES AU SECOURS POPULAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser la cession à titre gratuit de quinze tables / bancs, d'un bureau, d'une armoire, d'un tableau comportant trois pièces à l'association Secours Populaire.

DÉLIBÉRATION N°2018-142 – SIGNATURE D’UNE CONVENTION AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D’INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE, FAVORISANT LA DISPONIBILITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DU CENTRE D’INCENDIE ET DE SECOURS DE PONT-CHATEAU SUR LES TEMPS PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité des votants (M. Marc FOUCAULT ne prenant pas part au vote) :

- > D’autoriser Mme le Maire à signer la convention de partenariat conclue avec le Service départemental d’incendie et de secours de Loire-Atlantique, favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du Centre d’incendie et de secours de Pont-Château sur les temps périscolaires, annexée à la délibération ; ainsi que toute modification ultérieure ne remettant pas en cause l’économie générale de la convention.

DÉLIBÉRATION N°2018-143 – SIGNATURE D’UNE CONVENTION AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D’INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE ET LES ORGANISMES DE GESTION DE L’ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (OGEC) DES ECOLES PRIVEES DE PONT-CHATEAU, FAVORISANT LA DISPONIBILITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DU CENTRE D’INCENDIE ET DE SECOURS DE PONT-CHATEAU SUR LES TEMPS PERISCOLAIRES

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité des votants (M. Marc FOUCAULT ne prenant pas part au vote) :

- > D’autoriser Mme le Maire à signer la convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du Centre d’incendie et de secours de Pont-Château sur les temps périscolaires, conclue avec le Service départemental d’incendie et de secours de Loire-Atlantique et l’Organisme de Gestion de l’Enseignement Catholique (OGEC) de l’école Notre-Dame-de-Lourdes, annexée à la délibération ; ainsi que toute modification ultérieure ne remettant pas en cause l’économie générale de la convention.
- > D’autoriser Mme le Maire à signer la convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du Centre d’incendie et de secours de Pont-Château sur les temps périscolaires, conclue avec le Service départemental d’incendie et de secours de Loire-Atlantique et l’Organisme de Gestion de l’Enseignement Catholique (OGEC) de l’école Saint-Joseph, annexée à la délibération ; ainsi que toute modification ultérieure ne remettant pas en cause l’économie générale de la convention.

DÉLIBÉRATION N°2018-144 – SIGNATURE D’UNE CONVENTION AVEC LES ORGANISMES DE GESTION DE L’ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (OGEC) DES ECOLES PRIVEES DE LA COMMUNE POUR L’AIDE SOCIALE A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- > D’autoriser Mme le Maire à signer la convention de partenariat conclue avec l’Organisme de Gestion de l’Enseignement Catholique (OGEC) de l’école privée Notre-Dame-de-Lourdes pour l’aide sociale à la restauration scolaire, annexée à la délibération ; ainsi que toute modification ultérieure ne remettant pas en cause l’économie générale de la convention.
- > D’autoriser Mme le Maire à signer la convention de partenariat conclue avec l’Organisme de Gestion de l’Enseignement Catholique (OGEC) de l’école privée Saint-Joseph pour l’aide sociale à la restauration scolaire, annexée à la délibération ; ainsi que toute modification ultérieure ne remettant pas en cause l’économie générale de la convention.

DÉLIBÉRATION N°2018-145 – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique, annexé à la délibération.

VOIRIE, BATIMENTS, SECURITE

DÉLIBÉRATION N°2018-146 – SIGNATURE DES MARCHES D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES ESPACES VERTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, telle que présentée dans la délibération.
- > D'autoriser Mme le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises EFFIVERT et TECHNATURA ; ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

COMMERCE, ARTISANAT, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, INSERTION

DÉLIBÉRATION N°2018-147 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT DES COMMERÇANTS AMBULANTS DE LOIRE-ATLANTIQUE (GECALA) POUR LA MISE EN PLACE D'ANIMATIONS SUR LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE DU LUNDI MATIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire à signer la convention relative à l'organisation des animations du marché du lundi matin conclue entre le Groupement d'Entraide aux Commerçants Ambulants de Loire-Atlantique (GECALA) et la Commune de Pont-Château, annexée à la délibération.


CULTURE, ANIMATION

DÉLIBÉRATION N°2018-148 – APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS APPORTANT LEUR SOUTIEN LOGISTIQUE AU CARRE D'ARGENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver la convention cadre de partenariat avec les associations apportant leur soutien logistique au Carré d'argent, annexée à la délibération ; ainsi que toute modification ultérieure ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.
- > D'autoriser Mme le Maire à signer une convention de partenariat avec chaque association apportant son soutien logistique au Carré d'argent

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h46.



Le Maire

Danielle CORNET



INVESTIGATION WITHIN THE - REPORT BY A LA COMMISSION FOR LA
CONSTITUTION FROM SUBMITTANT OF CHANGES FOR EACH OF THE
ARTICLE OF CONSTITUTIONS OF 2000 AND THE OTHERS FOR EACH
ARTICLE

ARTICLE 1

SECTION 1. The legislative power shall be vested in the
Senate and the House of Representatives.

SECTION 2. The Senate shall be composed of twelve members
to be elected for a term of six years.

SECTION 3. The House of Representatives shall be composed of
not more than thirty members, who shall be elected for a term
of three years.

